

Ordre du jour de la séance du conseil municipal du 9 novembre 2022 :

- Récapitulatif des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil Municipal.
- Approbation du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2022.
- Fixation du prix du repas des anciens pour les personnes accompagnatrices
- Reversement de la part communale de la taxe d'aménagement
- Décision modificative n°3 au budget de la commune
- Décision modificative n°2 au budget de l'eau
- Décision modificative n°1 au budget de l'assainissement
- Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif
- Autorisation ou non de régulariser la procuration signée par le Maire en faveur de l'avocat espagnol suite à l'accident du camion
- Amélioration de la connaissance patrimoniale en vue de la préparation du transfert de compétences eau potable, assainissement des eaux usées et assainissement des eaux pluviales. Lancement des schémas directeurs manquants sur le territoire de la CC du Castelrenaudais
- Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes du Castelrenaudais
- Approbation du rapport de CLETC du 14 septembre relatif à l'évaluation du transfert de charges dans le cadre de la compétence en matière d'enfance-jeunesse à compter de 1^{er} janvier 2023
- Présentation du rapport annuel 2021 de la Communauté de Communes du Castelrenaudais sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC)
- Présentation du rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes du Castelrenaudais
- Questions diverses